N°18 : Janvier 2015

VIVRE A MAINZAC

Sommaire de ce numéro

Page 1	Le Mot du Maire
Pages 2 à 18	Comptes rendus du conseil Municipal
Page 19	Le mot du Mainzacois…
Pages 20-21	Que faire de nos déchets de jardin ? - Broyage des déchets - l'Eau
Pages 22-23	Elections municipales (mars 2014)
Page 24	Les Femmes et le Droit de vote en France
Pages 25-26	En MAI fais ce qu'il te plait ! Mariage…
Page 27	Elections européennes
Page 28	Le repas des aînés
Page 29	Tuberculose bovine
Page 30	Manifestation annuelle du mois de juin
Page 31	La Pomme de terre
Page 32	Elections sénatoriales
Pages 33-34	D'octobre à décembre
Page 35	Service « Présence verte Charente »
Page 36	Présentation de l'association « BANDIAT PASSION »
Page 37	Quelques photos de sites communautaires « CDC Seuil Charente périgord »
Page 38	Calendrier Calitom 2015/2016

Mes Chers amis,

Une nouvelle année de passée dans notre belle commune. Ce nouvel opus du journal communal toujours de grande qualité grâce au formidable travail de Michèle Mercier que je remercie à nouveau. Je remarque qu'il s'agrandit de plus en plus, Michèle aime l'écriture…

Sur l'année 2014, c'est bien sûr l'élection d'une nouvelle équipe municipale et je profite de ce journal pour vous remercier à nouveau de la confiance que vous m'avez accordé sur ce troisième mandat.

Plusieurs conseillers ont souhaités ne pas repartir pour laisser la place à d'autres, je les remercie à nouveau pour le travail accomplit sur le dernier mandat. Un grand merci aussi à mes deux anciens adjoints, Pierrot et Jean François qui m'ont été d'un grand secours à de nombreuses reprises.

Pour la Mairie, c'est aussi le changement de secrétaire qui est parti au bon moment, elle a pût ainsi échapper à la dématérialisation du budget ainsi que de nombreux documents. Notre nouvelle secrétaire s'amuse beaucoup avec les toutes nouvelles procédures informatiques… Je la félicite aussi car c'est déjà pas simple pour une secrétaire chevronnée de basculer sur ces nouvelles pratiques mais quand on est jeune dans le métier, il faut redoubler d'énergie et de patience. Concernant Evelyne, elle peut maintenant entrevoir le travail de l'autre côté et qu'il est tellement facile de mettre tout le monde d'accord.

Concernant le travail accompli sur 2014, je vous laisse lire les comptes rendus des conseils. Concernant la commune, notre budget est limité mais nous pouvons tout de même réaliser quelques projets en étant raisonnable, la commune n'est toujours pas endettée, son budget est serein et le conseil n'a pas souhaité augmenter les impôts.

Une bonne partie du travail d'un maire d'une petite commune comme Mainzac est à l'extérieur, aujourd'hui principalement en Communauté de Communes. C'est à ce niveau-là aujourd'hui que se passe de grandes choses et de nombreuses réformes actuelles vont voir le jour dans les trois prochaines années. Parmi ces réformes qui vont impacter votre quotidien, la réforme des rythmes scolaires, je me suis beaucoup battu contre elle car si le fond de la réforme est intéressante, son coût est exorbitant pour notre territoire (à aujourd'hui, c'est environ 100 000€/an).
Une seconde réforme inquiétante approche, c'est la réforme territoriale au niveau des régions bien sûr mais aussi le changement de périmètre de la Communauté de Communes au devoir « se marier » avec une autre et donc éloigner encore plus les citoyens des décisions et aggraver les dérives financières.

Les élus et moi-même sommes bien sûr à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Bonne lecture à vous !

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

Patrice DOMINICI, Maire de Mainzac

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du samedi 01 mars 2014

Compte Administratif 2013 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2013

- Dépenses de fonctionnement : 63 259,11 €
- Recettes de fonctionnement : 85 802,56 €

- Dépenses d'investissement : 30 068,16 €
- Recettes d'investissement : 31 936,39 €

Monsieur Siri Jean-François, Adjoint, invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Résultat du vote : ***Ajournée*** Votants : 8 Pour : 8Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Logement communal :
Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un emprunt sur environs 5 ou 10 ans pour financer les travaux du nouveau logement. En effet, il faut refaire toute l'électricité, la plomberie, et tous autres travaux pour le remettre en état.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de faire un emprunt.

Résultat du vote : Votants : 9 Pour : 9Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Les rythmes scolaires :
Les membres de la Communauté de Communes ont voté pour la nouvelle réforme concernant les nouveaux rythmes scolaires obligatoire à la prochaine rentrée des classes. Cela coûte 90 000 € par an pour 45 minutes d'activité périscolaire par jour.

Vote Pour : 4 Contre : 4 Abstention 3 La réforme est accordée.

Achat souffleur de feuilles :
Monsieur le Maire souhaite acheter pour la commune un souffleur de feuilles. Madame Verlhac nous propose de racheter son souffleur de feuilles qui est en très bon état, pour 300 €.
L'agent communal ayant essayé le souffleur et le trouvant comme neuf, le Conseil Municipal accepte d'acheter le souffleur de feuilles.

Etagères pour les archives :
La commune vient de refaire la salle des archives de la mairie, elle recherche des étagères métalliques pour le rangement des boites. Monsieur Siri nous propose de lui acheter des étagères métalliques qu'il ne souhaite plus garder. Ces étagères sont en très bon état, il les vend 200 €. Il y a assez d'étagères pour faire tout le tour de la pièce. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de les acheter.

Photocopieur :
Le Maire souhaite changer le photocopieur car avec la dématérialisation obligatoire au 1er janvier 2015, le photocopieur actuel n'est plus assez performant. Il faut un photocopieur avec un scanner. Monsieur le Maire nous propose d'acheter un photocopieur couleur avec un scanner chez notre fournisseur BSI pour 2 000€, et de revendre l'ancien photocopieur à la Communauté de Communes, pour une école, entre 300 et 400 €.

Logement communal :
Le Maire a demandé à l'entreprise Allary de nous faire un devis pour changer les fenêtres du nouveau logement communal. Le devis s'élève à 1 874 € TTC. De plus, le maire demande au Conseil Municipal de prévoir le montant du loyer pour ce logement de 40 m2. Le Conseil Municipal prévoit un loyer entre 220 et 250 € par mois.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du mardi 28 mars 2014

ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Parage Solange, le plus âgé des membres du conseil.

M. Labiche Romain a été élu (e) secrétaire de séance. Le Conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales, Le président, donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales. L'article L.2122-1 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ». L'article L.2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret … ». L'article L.2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ». Le président demande alors s'il y a des candidat(e)s.

La candidature suivante est présentée : **M. DOMINICI Patrice**

La présidente invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Maire.
Premier tour de scrutin : Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- ***– M. DOMINICI Patrice a obtenu 11 voix.***

> **Monsieur DOMINICI Patrice**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ; Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil. Ce pourcentage donne pour la commune de Mainzac un effectif maximum de **2** adjoints. La création de **2** postes d'adjoints est proposée.

Le conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de 2 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales,
Le maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L. 2122-1, L.2122-4, L 2122-7-1 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales. L'article L.2122-1 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ». L'article L.2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret … ». L'article L.2122-7-1 dispose que « dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7 », qui dispose lui-même que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 2 adjoints. Il est alors procédé au déroulement du vote. Le conseil municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT :

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :
- Mme MAUBRUN Evelyne

Premier tour de scrutin
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- ***Madame MAUBRUN Evelyne a obtenu 11 voix.***

Madame MAUBRUN Evelyne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première Adjointe au Maire.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :
- GAILLARD Grégory
- ROCHE Francis

Premier tour de scrutin
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- ***Monsieur GAILLARD Grégory 5 voix.***
- ***Monsieur ROCHE Francis 6 voix.***

Monsieur ROCHE Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint au Maire.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,
Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au moment du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Considérant que la commune de Mainzac appartient à la strate de 1 à 500 habitants,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :
- l'indemnité du maire, 17 % de l'indice brut 1015, et du produit de 6,6 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints.
Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 15 % de l'indice 1015
Votants 11 : Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 1 Voté à l'unanimité

1er Adjoint : 5 % de l'indice brut 1015
Votants 11 : Pour : 6 Contre : 4 Abstention : 1 Voté à l'unanimité

2ème Adjoint : 5 % de l'indice brut 1015
Votants 11 : Pour : 6 Contre : 5 Abstention : 0 Voté à l'unanimité

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Syndicat Départemental de d'Electricité et de Gaz de la Charente.

Le Conseil municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Délégués du SDEG 16

Délégué titulaire : M. ROCHE Francis **Déléguée suppléante** : Mme MERCIER Michèle

Délégués de la Communauté de Communes

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la communauté de communes. Le conseil municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants:

Délégué titulaire : M. DOMINICI Patrice **Délégué suppléant** : M. ROCHE Francis

Délégués du syndicat de pays

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant au syndicat de Pays. Le conseil municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Délégué titulaire : M. DOMINICI Patrice **Déléguée suppléante** : Mme MAUBRUN Evelyne

Délégués du SIEAP

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection des délégués au SIEAP de Saint Germain de Montbron. Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Délégué titulaire : M. ROCHE Francis **Délégué suppléant** : M. LABICHE Romain

QUESTIONS DIVERSES

1- Pour information :

Les élus se tiennent à la disposition de la population, notamment :

- **Le Député, monsieur Jérôme LAMBERT** qui tient une permanence tous les ans à la mairie de Mainzac. Un courrier est envoyé aux habitants lors de sa venue sur la commune. Pour obtenir un rendez-vous avec monsieur le Député il faut s'inscrire à la mairie de Mainzac.

- **Le Sénateur, monsieur Michel BOUTANT** tient une permanence 2 fois par mois à Montbron (6 bis place Naud à Montbron) il faut prendre rendez-vous auprès de son attachée parlementaire, madame Anny Tamisier (lundi - mardi et mercredi au 05.45.70.71.71 ou le jeudi et vendredi au 05.16.09.75.01).

Les calendriers de permanences de monsieur Lambert et de monsieur Boutant sont affichés à la mairie.

2- Le repas des conseillers

Suite à la dernière élection municipale, les membres du nouveau du Conseil Municipal invitent les habitants de la commune le dimanche 13 avril 2014 à 11h00 pour la plantation d'un arbre au cimetière, suivi d'un repas à 12h00 à la salle des fêtes.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du lundi 28 avril 2014

Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2014 au Conseil Municipal.

Section de fonctionnement BP 2014 :

- Concernant le personnel pour cette année :

- Depuis novembre 2013 Madame GAILLARD Christelle est titularisée à raison de 12h00 hebdomadaire,
- A partir du 1er mai Monsieur ROCHE Vincent est titularisé à raison de 17h30 hebdomadaire,
- Le contrat de Monsieur CHATAIN Jean-Louis s'arrêtera le 30 avril 2014.

Dépenses de fonctionnement = 121 565,48 €
Recette de fonctionnement = 121 565,48 €

Section d'investissement BP 2014 :

- Nous prévoyons d'acheter un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes ainsi qu'un photocopieur pour le secrétariat.
- Des travaux de voirie sont prévus sur la route de Labadias et Puymasson nous envisageons également d'aménager le carrefour, du bourg à Ferdinas, en dessous de l'église.
- Il est prévu de continuer les travaux dans le logement au 1er étage de la mairie.

Dépenses d'investissement = 101 962,63 €
Recette d'investissement = 101 962,63 €

Résultat du vote : **Adopté**
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Taux des taxes : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes et de garder les taux suivants :

- T.H = 7,34 %
- F.B = 6,87 %
- F.N.B = 23,91 %
- C.F.E. = 15,71 %

Résultat du vote : **Adopté**
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Désignation des délégués du Syndicat Mixte de la Fourrière

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant au syndicat de la fourrière.

Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

- **Titulaire** : Patrice Dominici
- **Suppléant** : Evelyne Maubrun

Délégués du SIEAP

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection des délégués au SIEAP de Saint Germain de Montbron. Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus :

Délégués titulaires :

- M. ROCHE Francis
- M. LABICHE Romain

Délégués suppléants :

- Mme DELAGE Régine
- M. GERVAIS Jean-Luc

Remplace et annule la délibération DE2014009 du 28/03/2014

Désignation du délégué d'AGEDI

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection du délégué d'AGEDI. Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Délégué titulaire : - M. DOMINICI Patrice

Désignation des membres du CCAS

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder au renouvellement des membres du CCAS. Le conseil Municipal désigne :

- M. DOMINICI Patrice, Président
- Mme PARAGE Solange
- Mme MAUBRUN Evelyne
- Mme DELAGE Annette
- Mme VERLHAC Brigitte

Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Le conseil municipal, Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil. **DESIGNE :**

Président de la commission d'appel d'offres :
M. DOMINICI Patrice, Maire

Les délégués titulaires sont :

- Mme MERCIER Michèle
- M. ROCHE Francis
- Mme VERLHAC Brigitte

Les délégués suppléants sont :

- M. LABICHE Romain
- Mme DELAGE Annette
- Mme MAUBRUN Evelyne

Représentant de la défense

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux directives de Mr le Secrétaire d 'Etat à la Défense chargé des anciens combattants, le conseil municipal doit désigner un représentant en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à s'occuper du recensement militaire, de la nouvelle réserve citoyenne.
Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne :
M. DOMINCI Patrice

Désignation d'un titulaire à l'ATD16

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,
Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu l'article 10 des statuts de l'ATD16 qui prévoit que chaque collectivité désigne un représentant à l'Assemblée générale de l'agence technique de la Charente, Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- DESIGNE, **Mme MAUBRUN Evelyne**, comme représentante titulaire à l'Agence.

Désignation d'un titulaire à l'ATD16

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,
Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu l'article 10 des statuts de l'ATD16 qui prévoit que chaque collectivité désigne un représentant à l'Assemblée générale de l'agence technique de la Charente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:
• DESIGNE, **Mme MAUBRUN Evelyne**, comme la représentante titulaire à l'Agence.

Commission Communale des Impôts Directs 2014

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection des délégués titulaires et des suppléants pour la commission communale des impôts directs pour l'année 2014.

Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Propriétaires de la Commune
Titulaires :
Trouillaud Francis (Ferdinas) - Roche Bérangére (Les Breuilles) - Gaillard Grégory (La Ferrière) -
Cabaret Jeanne (Ferdinas) - Labiche Romain (Puymasson) - Delage Annette (Faurias) -
Donnary Albert (Le Bourg) - Parage Solange (La Voute)

Suppléants :
Duclaud Eric (Chevalerias) - Siri Jean-François (Ferdinas) - Mavairaud Odette (Ferdinas) - Marsaud Raymond (Le Maine au Clair) - Constanceau Marie-Jeanne (Le Rocher) - Gervais Jean-Luc (Cheavalarias)
Charrière Patrick (Le Bourg) - Maubrun Evelyne (Puymasson)

Propriétaires hors commune
Titulaires :
Boutaudon Jean-Pierre (Route de Dirac 16380 Garat) - Combeau Jean-Claude (Marthon)
Suppléants :
Mercier Michèle (13 rue de Hourtin 33000 Bordeaux) - Bouchaud Annie (St Sornin)

Propriétaires bois (sur la commune)
Titulaires : Vigier Gérard (Le Bourg) - Delage Gérard (Faurias)
Suppléants : Parant Emile (Le Breuil) - Chevalarias Marie-Pierre (Le Maine au Clair)

Création d'emploi (statutaire ou non titulaire)

Le Maire propose à l'assemblée :
La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps non complet à raison de 17h50 hebdomadaires à compter du 1 mai 2014. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique de 2eme classe. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'espace vert. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2eme classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Résultat du vote : **Adopté**

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Questions diverses

1) Le logement communal :
Le nouveau logement communal est en cours de travaux, le maire souhaite aborder avec le Conseil Municipal le montant du loyer. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 230€ par mois sachant que le logement communal occupé par Madame Delage est de 337,71€ par mois. Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer à 250€.

2) La voirie :
L'entreprise Colas a fait une estimation concernant les travaux suivants :
- Les travaux concernant le carrefour qui relie le Bourg et Ferdinas sont estimés à 2 675€
- L'aménagement du bourg (carrefour église) est estimé à 5 100 €

3) Les élections Européennes :
Les élections Européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014. Le Maire demande aux élus de tenir une permanence de 2h30 au bureau de vote.

4) Le Député :
Monsieur le Député, Jérôme Lambert tiendra une permanence à la mairie de Mainzac le jeudi 15 mai 2014 à 17h. Toute personne souhaitant le rencontrer devra prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie de Mainzac au 05.45.23.00.03.

5) Organisation du repas de ainés :
Cette année le repas des ainés aura lieu le dimanche 15 juin à 12h00 à la salle des fêtes de Mainzac. Le repas ne devrait pas excéder les 22€ par personne.

6) Les autres dates à retenir :
- le jeudi 8 mai 2014 à 11h cérémonie au monument aux morts
- le samedi 26 juillet à 11h00 messe suivi d'un piquenique à la salle des fêtes de Mainzac organisé par le Père Jean-Paul.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 13 juin 2014

Le découpage des régions

Considérant l'annonce du Président de la République et du Premier Ministre visant à mettre en œuvre très rapidement un redécoupage des régions de France. Considérant les déclarations, relayées par la presse d'une fusion de la Région Poitou-Charentes avec les Régions Centre et Limousin. En intégrant le postulat asséné du respect de l'intégrité du territoire régional qui entraînerait ainsi l'adhésion forcée de la Charente dans ce schéma.

Après avoir pris connaissance de la lettre du Président du Conseil général en date du 23 mai 2014, et en plein accord avec les arguments développés. Le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire le 13 juin 2014, au terme du vote explicité ci-après, apporte son appui total à la démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans une nouvelle région Aquitaine.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 10 Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0 Refus : 0

Demande de CU

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Valk John a déposé une demande de certificat d'urbanisme afin de savoir si la construction d'une (voire deux) maison d'habitation était réalisable sur le terrain cadastré B n°90 au lieu-dit la Voûte.

La commune ne disposant pas de plan local d'urbanisme ou de Carte Communale, seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées les constructions ou installations prévues à l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Considère que : au vu du peu de construction neuve sur la commune de Mainzac depuis les dix dernières années, au vu de la volonté du conseil de ne pas accepter de construction à des endroits non stratégiques, loin de toutes habitations, pas de desserte des réseaux,
- Ce projet s'inscrit à proximité immédiate du bourg de la commune ainsi que très proche (moins de 50m) de deux autres habitations,
- Tous les réseaux sont disponibles sur le terrain,
- L'accès à ce terrain est possible par la voie communale en toute sécurité, ce projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces,
- Le contexte paysager est préservé,
- Considère que l'intérêt de la commune est d'éviter une diminution de la population communale.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 10 Pour : 9Contre : 1 Abstention : 0 Refus : 0

Raccordement alimentation électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Valk John a fait une demande de certificat d'urbanisme afin de savoir si le terrain cadastré B n°90 au lieu-dit la Voûte est constructible. Le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur Valk John finance les travaux de raccordement au SDEG 16 pour l'alimentation électrique.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Présentation de la Communauté de Communes

Le président : Patrick Borie

- ***1er vice président*** : Gwenhaël François, économie et finances ;
- ***2eme vice présidente*** : Dominique Sutre, affaires scolaires ;
- ***3eme vice président*** : Jean Pierre Chamoulaud, équipements communautaires et tourisme ;
- ***4eme vice présidente*** : Anne Bernard, environnement ;
- ***5eme vice président*** : Patrice Dominici, communication et informatique ;
- ***6eme vice présidente*** : Christine Dussaigne, enfants jeunes

Les compétences de la communauté de communes :

- Aménagement du territoire pour une organisation rationnelle de l'espace.
- Action de développement économique et touristique en créant, aménageant, en entretenant et en gérant des zones d'activité économique. (Inciter les entreprises à s'installer sur le territoire, mettre en place des services pour la population et développer le tourisme).
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (piscine municipale) ainsi que des affaires scolaires et périscolaires.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie (collecte et traitement des déchets, préservation des ressources et de la biodiversité, développement des énergies renouvelables et contrôle de l'assainissement non collectif).
- La mise en place des procédures pour le logement.
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie et des chemins de randonnée.
- La représentation et la participation financière aux charges du service départemental d'incendie et de secours.
- Le développement, la mise en place et la coordination des différentes actions en direction des enfants et des adolescents (centre de loisirs sans hébergement, point jeune, été actif, lieu d'accueil parents-enfants, relais assistantes maternelles, halte-garderie contrat éducatif local, contrat enfance jeunesse, schéma départemental).

La Communauté de Communes sort de son budget environs 200 000 € par an pour investir sur le territoire.

La réforme des rythmes scolaires

Suite à la nouvelle réforme des rythmes scolaires les enfants devrons travailler quatre jours et demi à la prochaine rentrée des classes, en septembre 2014. Le coût de cette nouvelle réforme est estimé entre 70 000 € et 100 000 €. (Le transport, la cantine, le personnel et le réaménagement des locaux).

La mise en place de cette réforme pose des difficultés financières mais aussi d'organisation au niveau du temps périscolaire, des transports, des locaux, ... Concernant les activités périscolaires, qui va garder bénévolement les enfants? La réforme va également modifier le fonctionnement quotidien de toutes les familles qui ont des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire.

Pour ces raisons, la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord a voté pour un boycott. Ce vote est la traduction d'un ras-le-bol des élus a qui l'État impose de plus en plus de contraintes sans leur donner les moyens financiers et humains de garantir leurs missions de service public. L'inspecteur de l'académie doit rencontrer le bureau communautaire mi-juin afin de faire des propositions d'assouplissement. Suite à ce bureau, le conseil communautaire se réunira fin juin pour statuer sur ce dossier.

Projet logement communal

Nous avons fait deux devis comparatifs pour les travaux concernant l'électricité et la plomberie du logement communal à côté de la mairie.

Plomberie :

ENTREPRISES :		CHAMPALOUX	GISCOS
Nouvelle aménagement d'un appartement Au 1er étage de la mairie		5 627,00 €	5 362,14 €
Modification du chauffage et de la plomberie Au rez de chaussé	1 414,50 €	1 468,47 €	
SOUS TOTAL		***7 041,50 €***	***6 830,61 €***
Electricité :			
Électricité de l'appartement au 1er Etage de la mairie		7 858,44 €	8 199,48 €
Modification électrique au réez de chaussé		2 425,20 €	2 506,40 €
SOUS TOTAL		***10 283,64 €***	***10 705,88 €***
TOTAL HT	***17 325,14 €***	***17 536,49 €***	

****

Création de commissions

Commission bâtiment :
Président : Dominici Patrice
Roche Francis - Mercier Michèle - Verlhac Brigitte

Commission matériel communal :
Président : Roche Francis
Gaillard Grégory - Gervais Jean-Luc

Questions diverses

Elections sénatoriale :
Les élections pour les sénateurs auront lieu le dimanche 28 septembre 2014 à Montbron à 11h pour le 1er tour et à 15h30 pour le 2ème tour. Pour cela le conseil municipal devra se réunir le vendredi 20 juin 2014 à 18h00 pour élire un délégué et trois suppléants.

Formation de secourisme :
Une formation de secourisme pourrait avoir lieu à Montbron sur 3 petites soirées ou une journée complète, minimum 12 candidats pour 1 formateur, plus de 12 candidats 2 formateurs. Le prix de cette formation est de 45€ par personne. Un courrier sera distribué aux habitants. Pour s'inscrire il suffira d'appeler à la mairie.

Commission de la voirie :
Une réunion aura lieu le 27 juin 2014 à 18h00 afin de déterminer les travaux à réaliser pour l'année 2014.

Repas des Corps de Chasse :
Le repas des corps de chasse aura lieu le dimanche 29 juin 2014. Messe à 11h00 suivi d'un repas sous un chapiteau. Le repas est de 14€ par personne et 7€ par enfant. Montage du Tivoli, le samedi 28 juin.

Piscine de Montbron :
La piscine de Montbron serra ouverte du 5 juillet au 31 aout 2014, du lundi au vendredi de 14h30 à 20h et du samedi au dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 20h00.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 20 juin 2014

Délégués pour l'élection des sénateurs

Monsieur le maire demande aux Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués qui représenteront la commune de Mainzac pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 28 septembre 2014 à Montbron.

Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Délégué titulaire :

- M. DOMINCI Patrice

Délégués suppléants :

- Mme MAUBRUN Evelyne
- M. ROCHE Francis
- M. GAILLARD Grégory

Concours du receveur municipal attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Stiophane Françoise,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 8 **Pour : 8** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Refus : 0**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 11 juillet 2014

Travaux voirie :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des travaux effectués sur la voirie de 1998 à 2012. Il est nécessaire de refaire certaines routes de la commune.

Le maire propose de refaire une partie de la route de Labadias ainsi que la route de Puymasson. Deux entreprises ont été contactées afin d'établir les devis.

	COLAS	**BONNEFOND**
Route de Labadias	20 068,65 €	35 035,00 €
Route de Puymasson	3 937,74 €	6 024,90 €
TOTAL des travaux	**24 006,39 €**	**41 059,90 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider les devis de l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux de la voirie.

Résultat du vote : Adopté - Votants : 9 - Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0 Refus : 0

Le logement communal

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2014, deux entreprises ont déposé des devis pour l'électricité et la plomberie pour le nouveau logement. L'entreprise Giscos a été sélectionnée cependant nous lui avons demandé quelques modifications concernant les travaux. Monsieur le Maire présente les nouveaux devis de l'entreprise Giscos au Conseil Municipal. La totalité des travaux s'élève à 17137,02 € HT au lieu de 17536,46 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider les devis de l'entreprise Giscos pour réaliser la plomberie et l'électricité du logement.

Résultat du vote : Adopté - Votants : 9 - Pour : 7 Contre : 1 Abstention : Blanc : 1

Communauté de Communes : Les rythmes scolaires

Le coût de la nouvelle réforme scolaire est d'environ 100 000 € pour la communauté de communes Seuil Charente Périgord. Pour financer ce projet, il est demandé aux communes de reverser 20 % du montant qu'elle perçoit de la FPIC (Le Fond National de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal). C'est une aide que perçois chaque commune, tous les ans, de l'état. Cela doit rapporter 40 000 € à la communauté de communes.

Les pouvoirs de police du Maire :

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de prendre un arrêté concernant les pouvoirs de police du Maire. En effet, si l'on ne prend pas cet arrêté c'est le Président de la Communauté de Communes qui aura les pouvoirs de police sur notre commune. Cela concerne la collecte des déchets ménagers, l'assainissement collectif ou non collectif, l'accueil des gens du voyage, la voirie, l'habitat, la police de la circulation et du stationnement, ...)

Le lave-vaisselle de la salle des fêtes :

Suite à la visite d'un technicien de Techni One, il a été constaté que la pompe de rinçage ne marche plus. Le lave-vaisselle ayant 33ans, le Conseil Municipal décide d'attendre qu'il ne fonctionne plus pour le changer.

Course d'endurance :

Comme tous les ans à Mainzac, l'association Coutillas-Endurance de monsieur Blot organise le 2 et 3 août 2014 une course d'endurance équestre. La buvette ainsi que la restauration est prévue sur place.

Ramassage scolaire pour l'école de Marthon :

Monsieur le Maire souhaite savoir si les parents des enfants qui vont à l'école de Marthon sont intéressés par le ramassage scolaire. Si c'est le cas, il faut que le Maire demande l'autorisation au Conseil Général pour que le bus passe à Mainzac.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 26 septembre 2014

Service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que suite au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, il convient, pour continuer à bénéficier à l'avenir de la prestation **"santé et prévention des risques professionnels"** du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente, de délibérer sur le principe du recours à ce service.

Monsieur le maire expose le contenu de deux documents joints à la présente délibération :

- la charte qui définit les missions et les modalités d'exercice de ce service ;
- la convocation intitulée "Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels".

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de bénéficier de la prestation **"santé et prévention des risques professionnels"** du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Travaux voirie

Les travaux de la voirie ont été réalisés par l'entreprise Colas, début septembre. Les travaux concernés :

- l'aménagement du carrefour dans le bourg en direction de Ferdinas : (5 074.84 €)
- *route de Labadias : (24 082.38 €)*
- *route de Puymasson : (4 725.29 €)*

Le logement communal

Les travaux concernant le logement communal vont commencer la 2éme semaine d'octobre. L'entreprise GISCOS s'occupera de l'électricité et de la plomberie. Le chauffage du logement concernant le rez-de-chaussée étant passé à l'électricité, il faudra résilier le contrat ANTARGAZ ainsi que la citerne enterrée.

Projet d'achat terrain

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter le terrain de monsieur Lacaud qui se situe derrière le cimetière dans le but d'agrandir le lotissement. Il y a 6 600 m2 et Monsieur Lacaud fait une proposition à la mairie pour un montant de 2 300 €. A ce montant, il faudra prévoir les frais de notaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le maire.

Formation des agents communaux

1 - Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, et afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires, tout utilisateur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doit posséder un certificat d'aptitude. À partir de 2015, le certificat devra être obligatoirement présenté pour l'achat de pesticides à usage professionnel. C'est pourquoi, notre agent communal, monsieur Roche Vincent, va passer une formation le 12 et 13 novembre 2014 à Montbron. La formation est prise en charge par la commune (168 €) ainsi que le repas (20 €). Monsieur Roche Vincent travaille également pour la commune de Hautefaye. Celle-ci s'engage à financer la moitié de la formation.

2 - Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'inscrire madame Gaillard Christelle à une formation concernant la législation funéraire et la gestion des cimetières. Cette formation aura lieu le 14 octobre 2014 à Marthon. La formation est prise en charge par la commune (60 €).

Tracteur communal :

L'embrayage du tracteur est à changer. Nous avons fait faire un devis auprès de l'entreprise Faurie. Le coût des réparations s'élève à 2505 € TTC. Le Conseil Municipal accepte cette réparation.

Médecin de Javerlhac :

Le docteur Préchoux n'exerce plus sur la commune de Javerlhac. Il a était remplacé par le docteur DUBAYLE Marie qui ne consulte que sur rendez-vous au 05.53.60.74.94. Elle se situe route du stade à Javerlhac. La liste de tous les médecins se trouve sur le site Internet de Mainzac. Elle sera également reprise dans le prochain journal communal qui sera distribué aux habitants en fin d'année.

La taxe de séjour :

Tous les vacanciers paient une taxe de séjour. L'hébergeur doit la reverser à la Communauté de Communes, celle-ci finance des projets comme par exemple la publicité gratuite de l'hébergeur sur le site de l'office de tourisme qui a été traduit en trois langues (Anglais, Allemand et Hollandais). Le maire à informer les différentes personnes sur la commune de Mainzac qui hébergent des vacanciers, l'obligation de demander cette taxe et de la reverser à la Communauté de Communes tient de la responsabilité des hébergeurs.

Le référent tempête :

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de nommer un référent tempêtes. A l'unanimité le Conseil Municipal a nommé Monsieur DOMINICI Patrice.

Station-service de Marthon :

La station-service de Marthon a été reprise par Monsieur Damour gérant de la station de lavage de Marthon. La Communauté de Communes prend en charge la remise en norme de la station à hauteur de 7 300 €.

Cuve pour le carburant du tracteur :

Notre fournisseur, Picoty, nous a offert une cuve neuve en échange nous devons nous fournir chez eux. Cette cuve est entreposée chez Monsieur Constanceau à qui nous versons un loyer de 50 € par an.
Monsieur le maire propose de verser un loyer de 100 € par an à compter du 1er janvier 2015.

La benne à verre :

Nous avons remarqué que la benne à verre était souvent pleine et débordait en particulier lors des manifestations. Pour cela que nous avons demandé à Calitom de changer la benne à verre pour une plus grande. La benne est financée par Calitom.

La taxe foncière :

Tous les habitants ont reçu leur taxe foncière. On peut y constater une forte augmentation, les taux sont inchangés. La base a subi une augmentation. Le maire propose de réunir la commission des impôts.

Les panneaux d'agglomération :

Madame Mercier déclare qu'elle s'étonne de l'emplacement du panneau d'agglomération annonçant MAINZAC, et qu'il serait mieux situé sur la route de Charras, au niveau de la place du cimetière. De plus, elle a été informée par un habitant de la commune qui s'interroge du fait qu'il n'y a pas de panneau d'agglomération sur la route de Marthon, au niveau des logements à côté du cimetière ; de ce fait, la vitesse des véhicules n'est pas limitée. Le maire en prend note. Cependant, la route de Marthon étant une route Départementale c'est le Département qui décide pour la pose d'un panneau de signalisation. Lors de la construction du lotissement Monsieur le maire avait fait les démarches dans ce sens, cela lui avait été refusé. Toutefois, le maire veut bien repenser à la question.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 21 novembre 2014

Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct		137.00
6531	Indemnités		346.00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	-483.00	
	TOTAL :	**-483.00**	**483.00**
INVESTISSEMENT :		**RECETTES**	**DEPENSES**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**-483.00**	**483.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Emprunt pour le logement communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux propositions de financement d'un prêt du Crédit Agricole concernant les travaux du logement communal.

Proposition 1 :

Pour un prêt de 30 000 € sur 12 ans à taux apparent 2,27 % l'échéance annuelle est de 2 836,03 €.
Le coût total sur 12 ans est de 34 032,30 €.

Proposition 2 :

Pour un prêt de 30 000 € sur 15 ans à taux apparent 2,52 % l'échéance annuelle est de 2 381,83 €.
Le coût total sur 15 ans 35 727.38€

- Les frais de dossiers sont de 100 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide de retenir la 1ère proposition, un prêt sur 12 ans avec une échéance annuelle de 2 836,03 € et un coût total de 34 032,30 €.

Date de réalisation le 01/01/2015.
Date de la 1ère échéance le 01/04/2015

Résultat du vote : Adopté
Votants : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 Refus : 0

Achat d'un aspirateur

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'acheter, pour la mairie, un aspirateur Electrolux sans sac d'un montant de 210 €. Ce bien sera réglé en investissement afin de récupérer la TVA.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

GESTION DE LA SALLE DES FETES

Un nouveau registre de sécurité a été mis en place afin de gérer au mieux la salle des fêtes.

La sécurité :

Ce registre comprend un plan détaillé de la salle des fêtes, les visites de contrôle de la commission de sécurité, la vérification des moyens d'extinctions (extincteurs, alarme, détecteurs de fumées), la vérification des installations techniques (électricité et gaz).
Tous les mois une fiche de vérification des lieux doit être contrôlée par la secrétaire ou par l'agent communal.

La location :

Le contrat ainsi que le règlement de la location de la salle des fêtes a était modifié. A présent, pour toute réservation il est obligatoire que le locataire nous fournisse une attestation de son assurance ainsi qu'un chèque de caution de 80 €. L'état des lieux est fait en présence du locataire à la remise des clés le jeudi après-midi de 14h00 à 18h00. Le chèque de caution est redonné après vérification de la salle des fêtes en même temps que la remise des clés, le lundi après-midi de 14h00 à 18h00.

Mise aux normes des containers (Calitom)

A partir du 1er janvier 2016, seuls les bacs conformes seront collectés par Calitom. Les containers devront respecter certaines normes :

- une collerette droite en façade,
- deux roues,
- un couvercle amovible fixé à la cuve,
- un volume supérieur ou égal à 120 litres.

Pour un bac de 120L le prix est d'environ 23,85€ HT - Pour un bac de 240L le prix est d'environ 34,55 € HT
Il est possible que la commune organise des achats groupés de bacs pour ses administrés. Cependant, elle doit commander au minimum 20 bacs.

Projet de nommage communal

La nomination des routes et des chemins ainsi que la numérotation des habitations est en cours de réalisation. Ce projet est une nécessitée afin d'améliorer différents services sur la commune de Mainzac :

- Améliorer la distribution du courrier et des livraisons,
- Faciliter les interventions pour les urgences,
- Permettre une géolocalisation plus précise,
- Obtenir une meilleure visibilité extérieure.

Cela signifie que les habitants de la commune vont devoir changer leur adresse ou bien ajouter un numéro.
La commission chargée de ce projet a travaillé en collaboration avec la Poste.

La mutualisation :

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de mutualisation de la Communauté de Communes. La mutualisation permet la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

Taxe de séjour:

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal une vidéo de l'office de tourisme financée par la taxe de séjour. Cette vidéo présente le patrimoine de la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord. Elle est mise à la disposition sur le site Internet de l'office de tourisme.

ERDF : va survoler la commune de Mainzac au mois de novembre et décembre 2014 afin de vérifier le réseau électrique.

Défibrillateur :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'entretien du défibrillateur. Un devis a été fait auprès de l'entreprise FND. Ce devis comprend la maintenance du défibrillateur ainsi que le changement des électrodes. Le coût est de 406,68 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire intervenir l'entreprise pour la maintenance du défibrillateur.

Le calendrier des pompiers :

Comme tous les ans les pompiers vendent à domicile les calendriers en fin d'année. Afin d'éviter toutes confusions avec de faux pompiers, nous avons reçu l'identité ainsi que la photo de la personne qui passera dans notre commune. C'est le Première Classe TERRADE Philippe.

Achat terrain monsieur Lacaud Michel :

Nous avons reçu un courrier de monsieur Lacaud qui nous confirme la vente de son terrain situé à côté du cimetière. Le terrain fait 6 622m2 et nous est vendu à 2 300 €. Nous lançons donc la procédure d'achat auprès du notaire Maitre Haza.

Nous sommes au mois de sep-tem-bre 2014 !? Je n'ai rien préparé, rien cherché, et … rien écrit ! Je n'ai pas vu le temps passer, et **puis,** vous savez bien que les retraités sont généralement très occupés !!!
Bon, les moissons sont finalement terminées, avec une météo estivale capricieuse, ce fût laborieux…
Les pommes de terre sont ramassées, et nous voici en pleine « cueillette », de tomates *(elles aussi ont fini par mûrir)*, et de haricots en grain.

Ceux qui se préparent pour la rentrée des classes, ont d'autres préoccupations, les parents aussi d'ailleurs, entre fournitures scolaires, livres, transports, cantine, garderie, et tout et tout… de quoi alléger le portefeuille. *(Prime de l'état pour aider, toujours en vigueur) ;*

De quoi, de qui, allons-nous parler ?! « Ben, com' qu'y dirait, ô sais pas » ! Vous pourriez m'aider un peu, de temps en temps !!!

L'année 2014 n'est pas encore terminée, mais que d'évènements elle aura drainés… Les médias ont même parlé de « séisme » ; la météo, la politique, les guerres, les catastrophes, les atrocités … la tempête est partout…

Je suis toujours aussi effarée, de constater ce défilé de poids lourds *(camions bien sûr !)*, sur cette route A10. Ils sont de plus en plus nombreux, aux chargements divers et variés, en provenance de pays européens.
Aujourd'hui par exemple (*je travaille en voiture, mais j'ai mon chauffeur !*), celui-ci transporte une rame de TGV ; ceux-là, escortés par des motards de police qui actionnent les gyrophares bleus, sont chargés d'arceaux de ponts, probablement destinés à la construction de la future Ligne du Train à Grande Vitesse, que l'on appellera LGV. Cette future ligne ferrée qui longe l'A10 par endroits, se dessine et prend forme chaque jour. Les ouvriers spécialisés en ouvrage d'art, doivent être minutieux et précis, de nombreux passagers devront se sentir en sécurité. Espérons que la largeur des rames et des rails seront en adéquation … *ça vous rappelle quelque chose* ?

Cette future ligne Sud Europe-Atlantique, longue d'environ 340 km, devrait être en service en 2017.
Juste pour citer un exemple : cette LGV traverse la commune de Brossac en Charente, sur près de 6 km. Cette commune accueille une base de travaux qui se compose d'un atelier mécanique, pour l'entretien et la réparation des engins, d'une aire de stockage de matériaux de chantiers, et les bureaux techniques. Quatre-vingt personnes travaillent sur ce site depuis 2012.

Il faudra à peine plus de deux heures pour aller de Bordeaux à Paris, contre un peu plus de trois actuellement, et Angoulême sera à une heure trente-cinq de Paris. Pour aller à Bordeaux depuis Angoulême il ne faudra que trente-cinq minutes ! *(je vous attendrai pour le café !)*

Cinq cent ouvrages d'art seront construits - tunnels, ponts, viaducs, passages pour les animaux, mais aussi des protections contre l'action de la terre ou de l'eau - C'est le plus important projet ferroviaire, à l'échelle européenne.

En 2011, ce projet qui était estimé à sept milliards d'euros - c'était sans compter sur les dérapages qui pourraient au final, dépasser les douze milliards. C'est cher du kilomètre pour gagner une heure (Paris/Bordeaux).

Afin de profiter des opportunités de l'arrivée de cette Ligne à Grande Vitesse (LGV), le Grand Angoulême met tout en œuvre pour un renouveau du quartier de la gare, en matière d'activités économiques et de logements.

Future passerelle reliant l'Houmeau à la Gare

Sources internet

Nous allons remonter un peu au début de 2014, disons au mois de mars.
Rappelons-nous, c'était la période des Elections municipales… Le 06 mars précisément, les listes de candidatures pour ces élections étaient déposées dans les Préfectures. Soixante-quatre communes n'avaient toujours pas de candidats ; la fonction de plus en plus contraignante administrativement, dissuade quelque peu.

L'anticyclone semble de retour, pas un nuage à l'horizon, si ce n'est le quadrillage laissé par les trainés blanches des avions. Un vol de grues présage le printemps proche. Les branches des arbres fruitiers passent sous la lame du sécateur, et des fumerolles, noire ou blanche, s'élèvent ici et là… Peut-être des départs de foyers, allumés dans les jardins où se sont amoncelés branchages et débris divers.

ATTENTION AU FEU ! Pensons à prendre les précautions qui s'imposent, et posons-nous la question :
« Ai-je le droit ? »

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, adressée aux Préfets, précise qu'il est strictement interdit de brûler les déchets, que ce soit feuilles mortes, herbe tondue, branchages, etc. Cela peut être punie d'une amende allant de 400 à 500 €, sans compter, que des voisins incommodés par les odeurs peuvent engager une plainte. Il faut donc les porter à la déchetterie la plus proche, ou faire du compost…Cependant, des dérogations particulières peuvent être accordées par le Préfet.

En zones rurales ou périurbaines, si aucun système de collecte n'est prévu, ou si ces zones sont dépourvues de déchetterie, un particulier peut faire brûler ses déchets dans son jardin, sous certaines conditions, à certaines heures de la journée, selon la saison.

Dans tous les cas, adressez-vous à la Mairie pour connaitre les indications de l'arrêté préfectoral (horaires, périodes), que le Maire de la commune est tenu de faire appliquer.

****

Pas de panique, rien n'est impossible ; si on ne veut pas faire brûler ou transporter les branchages à la déchetterie, des solutions existent ! Une méthode très utilisée au Canada, se développe en France ; elle consiste à broyer toutes ces petites branches qui s'amoncellent au moment de la taille, pour obtenir des copeaux. C'est ce qu'on appelle du BRF *(grrr ! ma bête noire, les abréviations…).*

Donc, BRF se traduit par : Bois Raméal Fragmenté. *(Raméal pour petite branche, rameau)*. Lorsque nous taillons les haies, les arbres fruitiers, les branches du tilleul, érable, châtaignier, noisetier etc., qui gênent le passage dans le chemin, les petites branches **(moins de 7 cm de diamètre),** peuvent être broyées pour obtenir des copeaux. Le mélange de différentes essences d'arbres est intéressant pour l'utilisation de ces débris de bois, en veillant cependant à minimiser la quantité de résineux , un peu trop acides (pas plus 20%), pas trop de noyer qui se dégrade mal, et raisonnablement le chêne à cause du tannin. Ceci dit il y a quand même du choix avec tous les autres. *Pour faire QUOI ?*

Il suffit de répandre ces copeaux comme un paillage, sur le sol ; petit à petit l'humus va se développer, et le processus d'autosuffisance, dont bénéficient les forêts, va se mettre en place dans nos jardins.
Il est préférable d'étaler ces copeaux à l'automne, la terre est encore chaude. Une vie va se développer sous ce tapis, avec l'activité des vers de terre, fourmis et autres, empêchant l'appauvrissement du sol, et mettant en contact, l'humus (ensemble des matières organiques décomposées), avec la matière minérale (eau, oxygène, température…), sans compter sur les champignons, bactéries, invertébrés qui digèrent et déplacent l'humus. L'action combinée de ces éléments, apportent au sol tout ce dont il a besoin, notamment l'azote, nutriment indispensable aux plantes. La première année, pour éviter une carence en azote, *(il faut bien que le processus se mette en place !)*, il est conseillé de faire une culture de pois, haricots… ils sont porteurs d'une bactérie qui transforme l'azote atmosphérique, en azote minéral. Faites cette semence au printemps 2015, et vous pourrez répandre le … BRF, à l'automne qui suivra !
C'est bien beau, tout ça, me direz-vous, mais il faut un broyeur ? La technique commence à intéresser beaucoup de monde, et les broyeurs de tous types (électriques, thermiques), sont vendus dans pratiquement toutes les grandes surfaces de bricolage. La fourchette de prix est variable, voire abordable, selon l'utilisation, et surtout la taille de son jardin. Il est certain que pour pailler 150 pieds de tomates *(elles adorent ce paillage de copeaux)*, il faut peut-être investir un plus de 100 €. Vérifiez qu'il y ait un bac de ramassage, c'est pratique.

Différentes sources internet

L'achat peut se faire en commun, pourquoi pas. Certaines municipalités, ont investi dans l'achat d'un broyeur et la population bénéficie du broyat produit, d'autres, louent l'appareil à la journée, au week-end.
Etant donné les avantages apportés par ce procédé, ça mérite réflexion…

- Peu d'arrosage, humidité et température régulée (sous le tapis), économie d'eau.
- Pas besoin de désherber, grâce à l'effet paillage
- Les pesticides, biocides, engrais, qui tuent l'humus deviennent inutiles, les plantes trouveront tout ce dont elles ont besoin, naturellement dans le sol. Peur de se lancer, d'investir, pourquoi ne pas commencer par les bacs de fleurs ! Vous remarquerez qu'à chaque saison estivale, le problème de l'arrosage se pose ! (*hum, suivez mon regard !).*

****

Après les fêtes de Noël, que faire du sapin dépouillé de ses guirlandes et qui perd ses aiguilles ?
Il faut se rappeler que le sapin n'est pas ramassé par la benne de collecte des ordures ménagères. Il faut l'amener à la déchetterie, et il partira au compostage avec le contenu des bennes à végétaux. Bien entendu, si vous avez un broyeur, c'est le moment de l'utiliser en passant le sapin dedans.
Se renseigner auprès de la Commune, des opérations de broyage seront organisées à la déchetterie, et il sera possible de récupérer des copeaux pour le jardin ou le composteur.

Article CALITOM.

****

L'eau est une nécessité vitale pour l'homme, les animaux, la nature ; ne la gaspillons pas.
Onze Communes adhèrent au service de l'eau potable du SIAEP, c'est-à-dire Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, de la Région de St Germain de Montbron : Charras, Feuillade, Grassac, Mainzac, Marthon, Rancogne, St Germain de Montbron, Souffrignac, Vilhonneur et Vouthon.
Sur ce territoire, 3067 habitants ont été desservis en eau potable en 2013.
Les investissements, responsabilité du fonctionnement et propriété des ouvrages, l'entretien et la permanence du Service, sont du ressort de la SAUR, (je traduis : (Société d'Aménagement Urbain et Rural)
1854 abonnés, ont bénéficié de la distribution de l'eau, qui est produite par deux ressources, propres au syndicat : Un forage situé à Vouthon a fourni 213 921 m3 d'eau traitée, auquel il faut ajouter des importations provenant des collectivités voisines, d'un volume de 3 826 m3, pour la communauté de commune de la vallée de l'Echelle.
Toujours pour 2013, sur un réseau de 174 km, les abonnés domestiques ont consommé 166 650 m3 d'eau, représentant 149 litres par habitant et par jour. (Baisse de 8,63%, par rapport à 2012).
5 107 m3 ont été exportés vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites, des besoins en eau du Service (purges, poteaux incendie, lavages des réservoirs), le rendement du réseau était de 82,4% en 2013, contre 87,5% en 2012. L'eau du robinet n'est pas gratuite. Sur la facture figurent, le prix au m3 consommé, et l'abonnement. Selon le tarif du 1er janvier 2014, un abonné domestique consommant 120 m3 », a payé 343,70 € TTC. En moyenne, 2,86 € le m3. Une augmentation de 0,74% par rapport à 2013.
Sur ce montant de 343,70 €, 39% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43% à la collectivité pour les investissements. Les taxes sont de 18%.

Sources L'INFeau
Siaep région de St Germain de Montbron

Bref résumé pour la petite histoire ; Pierre Crussard créa la SAUR à Angoulême en 1933. Cette entreprise de travaux d'exploitation, gestion de l'eau potable, et du traitement des eaux usées, s'est également spécialisée dans la production et la distribution de l'eau potable. La première concession de distribution d'eau fût signée avec la Commune de la Rochejoubert en Charente, laquelle comptait 27 abonnés. Suivrons d'autres contrats dans l'ouest de la France. La Générale et la Lyonnaise des eaux étaient les gros concurrents de l'époque, mais leurs concessions se situaient dans les grandes villes. Les Ingénieurs de la Saur relevèrent le défi de la distribution d'eau potable dans les campagnes françaises, et la Société sera la référence des collectivités rurales et du Génie rural, puisqu'elle est partenaire des collectivités locales depuis 80 ans.

Sources SAUR

La date du premier tour des Elections municipales est arrivée, nous sommes le 23 mars 2014.
La Commune de Mainzac dépend du Canton de Montbron, et de la première Circonscription électorale, qui comprend les cantons de : Angoulême (Est, Nord et Ouest), Le Gond-Pontouvre, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux. *Une petite parenthèse …*, le Ministère de l'Intérieur a redessiné une nouvelle carte des cantons pour 2015, il y aura 19 cantons au lieu de 35, et notre Commune fera partie du Canton de La Rochefoucauld. La Circonscription correspond à la division d'un territoire, dans le cadre d'une élection, afin de faciliter les opérations de vote.

Six nouveaux candidats parmi les onze Conseillers qui se sont inscrits sur une liste unique.
Annette DELAGE, habite le village de Faurias, Solange PARAGE à Chevalarias, Evelyne MAUBRUN à Puymasson, Jean-Luc GERVAIS à La Ferrière, Romain LABICHE à Puymasson, et Francis ROCHE, le village Les Breuilles.

Patrice DOMINICI, se représente pour un troisième mandat de Maire. Quatre-vingt-quatorze électeurs sont inscrits à Mainzac. Soixante-quinze votants ont déposé leur bulletin dans l'urne, pour ce premier tour.

Le Bureau de vote ferme à dix-huit heures, et le dépouillement commence. Tous les candidats sont élus dès le premier tour, les électeurs de Mainzac n'auront pas à se présenter devant l'urne pour un deuxième tour. Nous vous remercions de votre confiance, et pensons aussi à Pierre MAVAIRAUD, Jean-François SIRI, Marie-Pierre CHEVALERIAS, et Vincent ROCHE. Repos bien mérité après avoir œuvré longtemps pour la Commune.

COMMUNE DE MAINZAC- Canton de MONTBRON Code Canton 19- Circonscription N°1

1er TOUR DU 23 MARS 2014- Total du bureau de vote			
Inscrit = 94	Votants = 75	Blancs / Nul = 3	Exprimés = 72

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES CANDIDATS			
N° d'ordre	**Candidat**	**Nombre de voix**	**Pourcentage** Arrondi au 2ème chiffre
1	DELAGE Annette	67	93 %
2	DELAGE Régine	59	81,9 %
3	DOMINICI Patrice	61	84,7 %
4	GAILLARD Grégory	63	87,5 %
5	GERVAIS Jean Luc	67	93 %
6	LABICHE Romain	65	90,2 %
7	MAUBRUN Evelyne	62	86,1 %
8	MERCIER Michèle	62	86,1 %
9	PARAGE Solange	65	90,2 %
10	ROCHE Francis	61	84,7 %
11	VERLHAC Brigitte	60	83,3 %

Le vendredi 28 mars 2014 à 19 heures, le nouveau Conseil Municipal s'est réuni pour élire le Maire de la Commune. Patrice DOMINICI est reconduit dans cette fonction, pour un troisième mandat. Il a été élu Maire pour la première fois aux élections municipales de 2001.

Dans le même temps, deux adjoints sont élus parmi les nouveaux Conseillers.

Evelyne MAUBRUN, Première adjointe domiciliée Puymasson, et Francis ROCHE deuxième Adjoint domicilié au village Les Breuilles.

Vous lirez le détail, dans les comptes-rendus des réunions du Conseil municipal, en début de journal.

Dix-huit Maires se sont succédé à Mainzac depuis 1843 :
1843 : Mr De Fournel (12 ans) - 1855: Mr Decescaud (24 ans) - 1879: Mr Coquet (3 ans) -
1882: Mr Duchet (2 ans) - 1884 : Mr Coquet (5 ans) - 1889 :Mr Dereix (1 an) - 1890 : Mr Delage (6 ans) -
1896 : Mr Dereix (23 ans) - 1919 : Mr Bernard (1 an) - 1920 : Mr Chatain (9 ans) -
1929 : Mr Debord (11 ans) - 1940 : Mr Delage (4 ans) - 1944 : Mr Mousseau (9 ans) -
1953 : Mr Parant (12 ans) - 1965 : Mr Bardau (12 ans) - 1977 : Mr Dupoux (18 ans) -
1995 : Mr Vigier (6 ans) - 2001 : Mr Dominici en cours de mandat.

****

Monsieur le Maire doit vêtir la célèbre écharpe tricolore, qui fait partie des attributs incontournables, chaque fois que l'exercice de ses fonctions la rend nécessaire. Commémorations, cérémonies, mariages etc. L'article D. 2122-4 du Code général des collectivités territoriales en réglemente les usages.
Il ne faut pas se tromper de sens, elle doit être mise de l'épaule droite, vers le côté gauche, la couleur bleu près du col. Elle peut être portée en ceinture, dans ce cas, le bleu sera vers le haut, les franges sur la hanche gauche. Lorsqu'un Parlementaire (Député ou sénateur, par exemple), revêt cette écharpe, c'est le rouge qui sera près du col de la chemise ! S'il est également Maire, c'est la fonction parlementaire qui prédomine. Nous pouvons si distinguer visuellement la fonction.

L'écharpe tricolore des élus de la République Française fût créée en juillet 1792 par l'Assemblée législative. Elle mesure précisément 11 centimètres de large, et peut être de deux longueurs, suivant la taille de l'élu - 2 m ou 1m, 80 - Les glands, (*je préfère franges ou pompons*)…sont couleur or.
L'écharpe que portent les Adjoints, lorsqu'ils représentent ou remplacent le Maire, sont terminées par des franges couleur argent ! Les Conseillers municipaux peuvent arborer cette écharpe, par délégation du Maire.
Généralement, chaque élu l'achète lui-même, elle ne fait pas partie du budget communal ! Les prix sont variables suivant la qualité du tissu dans lequel « l'ornement » est confectionné ; disons, à partir d'une cinquantaine d'euros ; si c'est de la soie, ce sera plus cher.

Gouv.fr

C'est aussi l'occasion de se rappeler, que la France fût l'un des premiers pays à instaurer le suffrage universel Masculin, et que les femmes, considérées comme « *citoyens passifs* » étaient exclus du droit de vote. Aux 19/20ème siècles, on argumentait que *« les devoirs de mère et d'épouse, seraient incompatibles avec l'exercice du droit de vote »* De plus, le pays étant en période d'hostilité entre partisans d'une République laïque, et l'Eglise catholique, les femmes étaient jugées sous influence cléricale, et immatures politiquement…

Ce n'est qu'en 1944, que le gouvernement du général De Gaulle, prit une ordonnance indiquant *« les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes »*. Il fallut tout de même attendre encore quelque peu, pour que ce soit inscrit dans les principes fondamentaux de la République !
Lorsque les hommes n'eurent d'autres choix que de partir « faire la guerre », les femmes elles, ont dû faire face à de nouvelles responsabilités - soigner les blessés, travaux des champs, élever les enfants dans des conditions difficiles - en espérant un possible retour du compagnon. Merci Mesdames.

Les Françaises votèrent donc pour la première fois, lors des élections municipales du 29 avril 1945, et quelques mois plus tard, pour le référendum national du 21 octobre 1945, afin de définir les nouveaux pouvoirs de l'Assemblée qui devint Constituante à l'issu de cette consultation du peuple.

Avant ce référendum, l'Assemblée était « Consultative » », c'est-à-dire qu'elle devait être, obligatoirement consultée, pour tous projets d'ordonnances, par l'organisme gouvernemental, qui s'appelait CFLN (Comité Français de Libération Nationale). Ce Comité était le Gouvernement provisoire de la France en guerre.

« Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, déclare : *« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »* .C'est écrit !

Les Françaises votent pour la première fois le 29 avril 1945, à l'occasion des élections municipales Sources internet gouv.fr

****

« En avril, ne te découvre pas d'un fil. **Ce dimanche 13 avril 2014,** le Conseil municipal nouvellement élu perpétue la tradition en plantant un arbre dans la pelouse, prés de la place du cimetière. La terre est bien sèche, il ne faudra pas oublier de l'arroser juste après la plantation. L'A*lbizia* est un petit arbre tropical originaire d'Asie, il aime les espaces ensoleillés, et …l'abri du vent, même s'il résiste à une température pouvant atteindre de -5°C à-10°C. Il fleurit de juillet à septembre, et sa jolie floraison le fait surnommer « l'arbre de soie ». On l'appelle aussi acacia ou mimosa de Constantinople, faisant partie de la même famille. Sa longévité est assez courte, environ 30 ans. Pas très régional, mais puisque la terre se réchauffe avec les changements climatiques !
Nous nous sommes regroupés ensuite dans la salle, pour le repas préparé et offert par les Conseillers.

En mai, fais ce qu'il te plait ! N'oublie pas de chanter la Marseillaise pour la commémoration du 8 mai 1945.

****

Marie toi, danse, mais toujours en cadence, 1 2,3 - 1 2,3 !!!
A Mainzac, deux mariages ont été célébrés en mai 2014. Le 10 mai, on peut dire qu'ils ont été bien bénis nos mariés ! Les trombes d'eau qui se sont déversées sur le cortège n'ont cependant pas effacé leur bonne humeur, ni leurs sourires ! Après tout, d'autres personnalités se sont habituées à défiler sous la pluie ! Et puis, il est coutume de dire : « *mariage pluvieux, mariage heureux* » ! Et bien justement, est-ce : mariage **pluvieux**, ou mariage **plus vieux** ??! *Ah ! Ah ! Même prononciation, mais pas le même sens !*

Autrefois on estimait que le mariage, entre deux personnes ayant un certain âge, était plus sage, plus solide, donc, rien à voir avec la météo ! *Moi je dis peu importe, on dit l'un ou l'autre suivant la circonstance, comme ça tout le monde est content !*

En conversation avec le Père Armand.

Fanny VERLHAC
et
Cédric PETIT

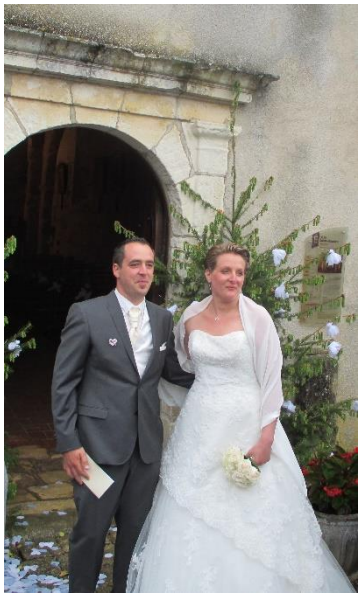

Devant l'église de MAINZAC

****

L'histoire du mariage est assez ancienne. Dans la société romaine fondée sur la famille, le mariage faisait partie du droit du Citoyen. (*Obtenaient cette distinction les fils de citoyens romains - les filles jamais - Si ce n'était pas le cas, il fallait être un Homme libre, avoir rendu des services en temps de guerre…) Tout cela permettait entre autre, le droit de vote, être élu à une magistrature, être propriétaire, et de se marier !).* Les esclaves et les étrangers ne pouvaient pas être « Citoyen », donc, mariage interdit.
La veille du mariage, la fiancée offrait ses poupées aux divinités romaines ! *(Il faut dire que l'âge légal était de douze ans pour les filles, et quatorze pour les garçons)* Elle s'habillait d'une robe blanche, d'un châle, se coiffait d'un voile orangé avec parfois une couronne de fleurs, portaient des colliers et des bracelets d'or. Les mariés signaient un contrat en présence de dix témoins, et le père de la mariée offrait un festin.

Le mariage évolua différemment avec l'avènement du Christianisme. La cérémonie se déroulait en privée au domicile de la future mariée, et selon les moyens des époux c'était l'occasion de fête familiale. Une bénédiction était possible, mais n'avait pas de valeur officielle. Une grande liberté se mit en place peu à peu, plus de signature officialisant l'union, donc, pas de preuve témoignant aussi bien de mariage, que de vie maritale. Les mariages par rapt, les divorces devinrent monnaie courante.

Par la suite, le pape Innocent III, ouvre un Concile -*Assemblée d'évêques*-, à Latran -*site romain*- le 11 novembre 1215. De nombreuses décisions furent prises durant les trois semaines de ce concile, et notamment le fait de demander à l'église de remettre un peu d'ordre concernant le mariage. Il fût décidé que dorénavant, les futurs prétendants devraient déclarer publiquement le désir d'une union matrimoniale et publier les bans. Il n'était plus possible de convoler clandestinement - *il y avait aussi le souhait d'éviter les unions consanguines* - De ce concile, un autre personnage fit son apparition, c'est Le Curé. Célibataire, instruit, en charge d'un territoire, d'une paroisse, il avait mission de soigner les âmes, d'où le nom « curé » dérivé du Latin «cura animarum», *soin des âmes.* Hormis le décès d'un des conjoints, le mariage était indissoluble.

Au 16 siècle, le Concile de Trente de 1563 *(du nom de la ville de Trente en Italie),* interdira la cohabitation hors mariage, donc les enfants illégitimes et le concubinage devinrent plus rares. Seul, le mariage religieux était reconnu, jusqu'à la Révolution française de 1789. Les registres paroissiaux étaient considérés comme la fiche d'état civil de l'époque. C'est en 1792, qu'une loi instaura le mariage civil enregistré à la Mairie. Il deviendra le seul reconnu devant la Loi, et se déroulera avant la cérémonie du mariage religieux. Les conditions, les qualités, les formalités, les oppositions, relatives au mariage, et définies dans le Code civil napoléonien de 1804, sont de rigueur, même si des réformes ont été engagées. Par exemple, ce texte disparût vers le milieu du 20ème siècle: « le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son mari » ; pour en déduire que c'était l'aboutissement d'une reconnaissance de l'égalité entre époux. »

La vie de couple peut s'organiser en union libre, concubinage ou PACS, mais il semble que, seul le mariage permet une protection de la Loi.

Source : histoire.fr

Le 25 mai 2014, ne perdons pas la main, c'est le moment de voter pour les élections européennes; premier scrutin organisé depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Ces élections ont lieu dans les 28 Etats membres de l'Union Européenne. En France, elles se déroulent du 22 au 25 mai, pour tenir compte des collectivités d'outre-mer et des français de l'étranger. Le scrutin désignera les noms des 74 eurodéputés qui représenteront la France au sein du Parlement de Strasbourg, sur les 751 sièges qui formeront le Parlement européen.

ELECTION EUROPEENNES 2014 - **1er TOUR DU 25 MAI 2014**				
MAINZAC Canton de MONTBRON Code Canton 19 - Circonscription N°1- Total du bureau de vote				
Inscrit = 93	Votants = 59	Blancs = 1	Nul = 1	Exprimés = 57

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES CANDIDATS

N° d'ordre	Nom abrégé de la liste Candidat Tête de liste	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
1	Mme DE BLIC Marie	2	3,50 %
2	Mme HAMON Valérie	1	1,75 %
3	Mme THOMAS Isabelle	5	8,77 %
4	M. MERLET Daniel	0	
5	M. JADOT Yannick	7	12,28 %
6	M. REY Nicolas	0	
7	Mme BAYLE DE JESSE Cécile	0	
8	Mme PICAVEZ Christine	0	
9	M. CADEC Alain	10	17,54 %
10	M. THIEBLEMONT René	0	
11	M. CHAUVIN Jean-Philippe	0	
12	M. TROADEC Christian	0	
13	Mme BORDAGE Lyse	0	
14	M. LANCIEN Vincent	0	
15	Mme MARTIN Myriam	5	8,77 %
16	M. KERUZORE Bertrand	0	
17	M. LEBRETON Gilles	23	40,35 %
18	M. POILANE Emmanuel	1	1,75 %
19	Mme BOUISSOU Caroline	0	
20	M. ARTHUIS Jean	3	5,26 %
21	Mme MORVAN Françoise	0	
22	M. GOURVENEC Jean-François	0	
23	M. GUYONVARC'H Christian	0	
24	Mme RICHEZ-LEROUGE Véronique	0	
25	M. LE MENAHES Pierre	0	

Yvette PEYTOUR et Henri ANDRE

15 juin 2014, le traditionnel repas, des Aînés, a été servi dans la salle associative, en présence de Monsieur Michel Boutant, Sénateur de la Charente. Cette journée conviviale fût l'occasion d'honorer les Doyens de la Commune ! Et oui, ils sont deux, aussi beaux l'un que l'autre ! Madame Yvette PEYTOUR, aura 93 ans au mois de janvier 2015, et Monsieur Henri ANDRE, 93 ans en septembre 2014. Regardez-les ! Franchement, « *ell'est pas belle la vie* » !!! Jean-Louis CHATAIN a également été honoré pour les fonctions d'agent d'entretien qu'il a exercées au service de la Commune. Après avoir remis un cadeau à chacun, Monsieur le Maire nous invita à prendre place, pour savourer le repas préparé et servi, par le traiteur. Vingt euros *(pour ceux qui paient)*, tout compris, ce fût un régal, à l'unanimité.

Au fil de la journée, et au cours d'une conversation, l'un d'entre vous m'a informée de son inquiétude concernant la prolifération de la tuberculose bovine. Il est vrai que dans les informations diffusées par les médias, cette maladie, n'est peu, voire pas évoquée. Je me suis donc intéressée au sujet.
L'Union européenne considérait que depuis 2001, la France était indemne de cette maladie, et pourtant une centaine de foyers persiste chaque année, dans les élevages de bovins. Dans certains départements, elle augmente régulièrement depuis 2004. Elle se transmet assez rapidement, et la contamination, par voie respiratoire, ou par ingestion d'herbe souillé (*urine etc.*), est liée à plusieurs facteurs; la faune sauvage, mais également le transport des animaux. Principalement, ce sont les bovins, cervidés domestiques et sauvages, qui sont infectés par cette bactérie appelée « M.*bovis* ». Il se trouve que les sangliers, blaireaux ou renards, sont également infectés. Pour répondre à votre interrogation concernant les excréments de chiens qui pourraient se trouver dans les bottes de foin ou de paille, ce risque est peu probable, puisqu'ils sont vaccinés. Par contre, les blaireaux retiennent l'attention de L'ANSES. Ce Laboratoire National de Santé Animale, est référent pour la tuberculose bovine depuis 1999.

En 2011, ce même laboratoire a rendu un rapport d'expertise concernant le rôle de la faune sauvage dans la transmission de la maladie, et recommande en outre, de réguler la population, des cerfs et des sangliers, qui ne fait qu'augmenter, et bien entendu, de ne pas mettre de nourriture à disposition. Il faut respecter le plan national de maitrise du sanglier, et adapter les plans de chasse. Cet organisme recommande également, de mettre en place des mesures d'abattage des blaireaux, principale cible de diffusion. En mai 2014 environ, un arrêté préfectoral a été rédigé en Charente, pour ordonner la capture des blaireaux. L'ANSES déclare même, qu'il faut se préparer dès maintenant à envisager de vacciner les « bêbêtes » en question, avec le BCG. Pour ne citer qu'un exemple, une dizaine de ces petits rongeurs, infectés, ont été découverts dans diverses communes, dont Charmant, Lachaise, Saint-Cybard etc. Les différentes zones concernées sont répertoriées, il suffit de consulter l'arrêté préfectoral en Mairie.
Le Département de la Dordogne, tout proche, connait une recrudescence depuis plus de dix ans. En 2013, trente-deux nouveaux foyers de bovins infectés ont été déclarés. La plupart des foyers se situaient sur une zone allant du secteur de Ribérac à Thiviers.
Le Ministère de l'Agriculture et les principales Institutions impliquées, ont lancé un programme de surveillance, en mettant en place une Commission nationale nommée « SYLVATUB » ; la Dordogne est déclarée niveau 3 *(courbe de risque)*, par cette Commission.
La tuberculose bovine évolue lentement, et les symptômes sont difficiles à répertorier; *maigreur, manque d'appétit, fièvre passagère…*
Elle peut se transmettre à *l'homme* (*zoonose*), la diffusion semble multiple - *voies aériennes, (toux), produits laitiers mal stérilisés, entre autre…*-. Bien entendu, prudence et précautions d'hygiène sont de rigueur pour les éleveurs en contact direct avec leur troupeau.

Si vous apercevez l'intrus ? Signalez-le rapidement !

Pour terminer agréablement **le mois de juin**, les Trompes de chasse des *Echos du Bandiat,* ont résonné dans l'église au cours de la messe célébrée par le Père Armand, avant de nous regrouper et d'animer le repas sous le chapiteau. Ce groupe de sonneurs se produit à Mainzac pour la troisième année consécutive. L'activité principale de l'Association du groupe *« les Echos du Bandiat »,* est de promouvoir l'apprentissage de la musique et du chant, de former des groupes de sonneurs pour diverses animations. Il faut s'adresser la Mairie du Bourdeix, en Dordogne, pour prendre contact.

Repas annuel du dimanche 29 juin 2014

****

Un bel été inespéré, s'offre à ceux qui ont l'opportunité ou le privilège de pouvoir partir en vacances, durant cette période de juillet à la fin août.

L'arrière-saison est très belle encore cette année, et ainsi que je vous le dis en début de ce *journal*, c'est le moment d'arracher les pommes de terre que nous conserverons tout l'hiver. Elles sont souvent bien utiles, au moment de préparer les repas …

Ce tubercule poussait à l'état sauvage dans la Cordillère des Andes depuis 8000 ans, lorsque les conquistadors espagnols lui firent traverser l'Atlantique, dans les années 1570 environ. Après l'Espagne, le tubercule sera connu en Italie, dans le sud de la France, puis en Allemagne.

Antoine-Augustin Parmentier, participa à la guerre de cent ans, en Prusse, en tant que Pharmacien aux armés. Blessé pendant cette guerre, il fût fait prisonnier dans le Hanovre, et durant sa captivité, il découvrit les bienfaits de la pomme de terre. Au 18ème siècle, la famine faisait des ravages en France. Il réussit à convaincre le Roi Louis XVI, afin que des champs soient plantés de pommes de terre non loin de Paris, dans la plaine des Sablons, à Neuilly.

Après l'Espagne, le tubercule sera connu en Italie, dans le sud de la France, puis en Allemagne. Pour la France, les premières pommes de terre furent cultivées en Ardèche, par un moine franciscain, nommé Pierre Somas.

Malgré quelques récalcitrants qui craignaient qu'il ne donne la lèpre, ce nouveau légume finira par s'implanter progressivement en Europe. Les variétés sont très nombreuses, et déjà, le célèbre catalogue Vilmorin de 1881, en signalait 630!

Après la seconde guerre mondiale, la pomme de terre sera utilisée parmi les produits de première nécessité. Sa production, très importante dans les années 1960, avec une récolte d'environ 14 millions de tonnes, sur 840 000 hectares, déclinera progressivement ; le pouvoir d'achat augmente, les produits alimentaires de plus en plus nombreux et variés dans les commerces, la font oublier un peu… De nos jours, la production se situe entre 4 et 5 millions de tonnes, sur environ 115 000 hectares (la France est au second rang de l'Europe de l'ouest) ; en même temps, sa qualité gustative a évolué, de nombreuses variétés (chair ferme, fondante, farineuse), laissent l'embarras du choix ; plus de 3000 variétés seraient recensées, parmi lesquelles, 150 sont cultivées en France. Incontournable dans notre alimentation, nous la trouvons toute l'année dans les rayons de légumes. Les pommes de terre aiment les grands espaces, les régions tempérées et humides ; Considérée, à la fois légume et féculent, ses propriétés nutritionnelles ne doivent pas être négligées.

- Les glucides, sous forme d'amidon, sont une source d'énergie favorisant la satiété *(on est rassasié).*
- Les vitamines, B6, pour renforcer le système immunitaire, et C, antioxydant favorisant une meilleure absorption du fer.
- Nombre de minéraux, tels que potassium (ostéoporose, hypertension etc.), Magnésium (stress, fatigue intellectuelle), Phosphore, qui consolide les os et les dents. Les fibres, qui se trouvent dans la chair et la peau.

La pomme de terre ne fait pas grossir, c'est son mode cuisson, qu'il faut surveiller !!!

Pour bénéficier de toutes ses propriétés (vitamines …), il faut la cuire avec la peau, dans l'eau, ou (mieux) à la vapeur ! Il faut la stocker à l'abri de la lumière, sinon elle verdit, ce n'est pas bon pour la santé.

Que vous ayez 6 mois ou 100 ans, « mangez des patates bouillies » ! Ceci dit, avec une pointe de beurre et une salade, c'est très bon.

Sources afdiag

Cette machine d'un autre temps (années 1930 ?), permet toujours d'arracher les pommes de terre…

A Puymasson, tout le monde s'y attelle !

Le 28 septembre, jour des élections sénatoriales. Elles sont organisées au niveau Départemental. Les Sénateurs sont élus pour 6 ans, et renouvelés par moitié tous les trois ans. Donc, ce 28 septembre, il faut renouveler la moitié des sièges, soit 179 sur un total de 348.
Il existe deux modes de scrutins, en fonction du nombre de sénateurs à élire, dans le département concerné.
- Dans les départements élisant 4 sénateurs ou plus, les candidats sont élus au scrutin proportionnel plurinominal.
- Dans les départements élisant 3 sénateurs ou moins, les candidats sont élus au scrutin majoritaire à deux tours.
Le Sénat vote la Loi et contrôle le gouvernement
Les Sénateurs sont élus par les « grands électeurs », c'est-à-dire, les députés, les conseillers régionaux, les élus municipaux, et des délégués supplémentaires élus par les conseils municipaux dans les villes de plus de 30 000 habitants.
Ces grands électeurs ont l'obligation de voter, sauf cause légitime, sous peine d'une amende de 100 €uros, par le Tribunal de Grande Instance *(art 318 du code électoral*). Ce vote se déroule au chef-lieu du Département, ou de la collectivité d'outre-mer, sous l'autorité du Président du Tribunal de Grande Instance, assisté de deux juges désignés par le Président de la Cour d'Appel.
En Charente, Michel Boutant et Nicole Bonnefoy ont été réélus Sénateurs.

Michel Boutant, Professeur agrégé d'Allemand, est également Président du Conseil Général de la Charente depuis 2004 (Canton de Montbron). Au Sénat, il est Membre de la Commission permanente des affaires étrangères de la défense et des forces armées ; il est intervenu, entre autre, sur la Loi des finances de 2015, sur la délimitation des régions, des élections régionales et départementales, sur la politique de développement et de solidarité internationale, sur la coopération en matière de défense, entre la France et Djibouti. La République de Djibouti, ancienne colonie française, est située dans le pays de la Corne de l'Afrique, limitrophe avec la Somalie, l'Ethiopie, le Yémen et l'Erythrée. Elle est indépendante depuis 1977. La France y possède d'importantes infrastructures militaires ; en 2011, il y avait plus de 2000 militaires sur place.

Résultat Sénatoriales du Département de la Charente 2014 (1er tour)

	Le parti	Votes	%
Nicole BONNEFOY	Liste du Parti socialiste	575	**53,14%**
Michel BOUTANT	Parti socialiste	452	**41,77%**
Jérôme SOURISSEAU	Union Démocrates et Indépendants	380	**35,12%**
Jean-Michel BOLVIN	Union pour un Mouvement Populaire	361	**33,36%**
Denis CARDINAULT	DIV	81	**7,49%**
Rémy MERLE	Parti communiste français	41	**3,79%**
Annette FEUILLADE MASSON	Parti communiste français	29	**2,68%**
Maryse LAVIE-CAMBOT	Les Verts	20	**1,85%**
Christophe GILLET	Front national	18	**1,66%**
Brigitte RICCI	Les Verts	15	**1,39%**
Gaëtan THOUMIEUX	DIV	1	**0,09%**

Inscrits	1103	0,30%
Votants	1090	98,82%
Abstention	13	1,18%
Exprimés	1082	98,10%

Ce 05 octobre, il pleuviote de temps en temps, c'est jour de Loto à Mainzac ; il n'y a plus de place disponible, le remplissage de la salle associative est au complet. De ligne en ligne, le cochon est roi !
Pour clore le jeu, le gros lot a été gagné par Odette Mavairaud, habitante du village de Ferdinas. Bon courage, il va falloir préparer le saloir pour le jambon, et cuisiner la longe et la tête ! *Pauvre bête …*
Hélas, pas de photos …

Le beau temps est toujours présent, et jusqu'au jour de la Toussaint, nous ne savons plus très bien à quelle saison nous sommes. Courant novembre, quelques vols de grues parties chercher le soleil dans des contrées lointaines, semblent nous présager que l'hiver ne saurait tarder.

11 novembre 2014, c'est également le centenaire de la grande guerre de 1914, et nous sommes venus nombreux, pour rendre hommage à tous les disparus. Il faudra encore faire un petit effort pour chanter la Marseillaise !
Il n'y a que deux photos. Il y avait autant de monde sur l'autre « versant » !
Sur la deuxième photo, vous remarquerez que plusieurs Nations sont représentées ; l'Angleterre, le Canada, l'Irlande et la France !

Un petit résumé, juste pour se remémorer le contexte.
Entre 1870 et 1900, que ce soit sur le plan financier, technique, scientifique ou industriel, sans oublier l'expansion coloniale, l'Europe était à l'apogée de sa puissance, avec la domination de grands Etats. Il y avait :

- Trois Empires : l'Empereur Guillaume II, à la tête de l'Allemagne, - l'Empereur François-Joseph pour l'Autriche-Hongrie, - et le Tsar Nicolas II pour la Russie.
- Une monarchie : la Grande-Bretagne dirigée par le Roi Georges V.
- Une République : la France, gouvernée dans un premier temps par, Armand Fallières, puis Raymond Poincaré.

Chacun de ces états voulait dominer l'autre, c'était la course à l'armement ; et avec la montée en puissance, économique, militaire entre autre de l'Allemagne, la mésentente devint inévitable. L'Europe était divisée en deux systèmes d'alliances, depuis 1882. D'une part la Triple Alliance, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, et l'Italie *(pour isoler la France),* et la Triple Entente, entre la France, la Russie et l'Angleterre.

Lors d'un déplacement en Serbie, François-Ferdinand de Habsbourg, Archiduc héritier d'Autriche-Hongrie, fût assassiné par un nationaliste Serbe, le 28 juin 1914, à Sarajevo. Peu de temps après, le 28 juillet 1914, Vienne (empire Autriche-Hongrie) déclara la guerre à la Serbie. La Russie, alliée de la Serbie mobilise. Avec le système des Alliances, les états se soutiennent mutuellement, militairement et économiquement, ce qui engendrera l'implication des grandes nations dans ce conflit et le déclenchement de la première guerre mondiale. L'alliance Allemagne-Autriche-Hongrie s'oppose à celle de France-Russie-Angleterre, et tout s'enchaine ; le 1er août l'Allemagne déclare la guerre à la Russie, donc la France mobilise. Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France, envahira la Belgique le 4 août (pays neutre). Ce même jour, l'Angleterre déclara la guerre à l'Allemagne. Du coup l'Italie qui faisait partie de la Triple Alliance, se déclare neutre et choisira la Triple Entente.
Plus de 13 millions de morts…

Source histoiregouv.fr

12 novembre 2014, les évènements se suivent et ne se ressemblent pas… **Philae**, se pourrait être un joli prénom féminin, c'est également une île d'Egypte. En l'occurrence, c'est le nom du robot *(c'est une dame ?)* qui vient de se poser sur la Comète Tchourioumov *(Tchouri pour les intimes).* Il y a dix ans que Philae a quitté la planète Terre ; il est vrai que le voyage fait plus de 500 millions de kilomètres… *Il vaut mieux prévoir ses vacances suffisamment tôt …* Ce projet Européen d'un travail de 20 ans, pour un coût dépassant le milliard d'Euros, permettrait de comprendre ce qu'il s'est passé sur Terre, il y a 3 milliards d'années. Mais chu…ut, petit robot s'est endormi…

Le 20 novembre 2014, le scrutin est de 277 voix, contre 253; le projet de Loi de la réforme territoriale, adopte le découpage des nouvelles régions qui seront au nombre de treize. Il faut attendre que le Sénat approuve cette Loi.
L'article 1er de la Constitution précise : « l'organisation de la République française est décentralisée ». La décentralisation permet à l'Etat de transférer des compétences administratives vers les collectivités locales. La France compte 101 départements, 36 700 communes, 2 600 groupements intercommunaux. Il y avait 22 régions. On parle souvent de « millefeuille territorial », entre compétences partagées et financement croisés concernant les différents échelons administratifs que sont Les Communes, Intercommunalités, Départements et Régions. Une réforme territoriale se met donc en place, afin dit-on, de baisser les dépenses publiques, et de mieux prendre en compte les besoins des citoyens. L'avenir nous le dira…

Sources gouv.fr

Décembre, nous rappelle que l'hiver existe encore ; les manteaux, les bonnets qui sentent la naphtaline sont de sortie, même si les jours s'alternent entre pluie et froid sec…Les sapins attendent sur les étals, ils déploieront bientôt leurs branches pour se vêtir de boules et de guirlandes scintillantes, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, pour le bonheur des petits et des grands. La commune de Mainzac et le Comité des Fêtes, préparent l'arrivée du Père-Noël ; les enfants sont au nombre de huit, cette année.

Avant de vous saluer, et de vous dire *« à l'année prochaine »*, puisque nous sommes en période de festivités, d'opulence, et de cadeaux divers et variés, je vais vous conter l'anecdote concernant une petite fille, des années 1935/1940, environ … *Sa maman lui avait acheté une paire de pantoufles ornées de pompons ! Elle les trouvait tellement belles et elle était si heureuse, qu'elle voulait vite les montrer à une amie de la famille, qu'elle aimait beaucoup. Les enfants sont toujours impatients ! Les pantoufles aux pieds, au lieu d'emprunter la route, la petite fille crut bon de trouver un raccourci, et partit en courant, traversant le pré, non loin de la maison familiale. Hélas, le pré était si boueux, qu'en arrivant chez Angèle, les chaussons étaient en piteux état. Qu'allait dire Maman ? La petite fille était désespérée. Mais la bonne Angèle prit les pantoufles, les lava avec précautions et les mit à sécher… Devenue Grand-Mère et Arrière-grand-mère, elle se souvient avec bonheur de ses espiègleries de petite fille …*

Il y aura peut-être des chaussons à pompons, dans la hotte du Père-Noël …
L'ensemble du Conseil municipal, et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2015. Que l'année soit Douce et Sereine…

****

Le Cabinet médical du Docteur Marie DUBAYLE, est installé Route du Stade à JAVERLHAC. Les consultations au Cabinet médical ont lieu <u>sur rendez-vous UNIQUEMENT</u>, les jours suivants :

Lundi : 9h/11h - 14h/19h
Mardi : 8h/10h30 - 13h30//19h
Mercredi : 10h/12h30
Jeudi : 8h/11h - 13h30/17h30
Vendredi : 8h/10h30 - 13h30/18h
Samedi : 8h/11h

N° de téléphone: 05-53-60-74-94

PRÉSENCE VERTE CHARENTE

SERVICES À DOMICILE

sur tout le département de la Charente

Livraison de repas

Des repas livrés pour tous les jours de la semaine, midi, soir.

Nous vous garantissons :

- la possibilité de choisir votre menu
- une alimentation saine et équilibrée
- des repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

Nouveau :

Livraison de produits fermiers à domicile

En partenariat avec le magasin collectif de producteurs charentais La Belle Fermière

Rendez-vous sur www.labellefermiere.com ou demandez votre bon de commande papier

Jardinage et petit bricolage

Jardinage :

- Entretien des espaces engazonnés
- Taille des fleurs
- Ramassage des feuilles
- Arrosage
- Plantations de printemps et de l'automne…

Petit bricolage :

- Changement de robinet et de joints sanitaires
- Installation et fixation de petits équipements de rangement
- Peinture de volets….

+ Un abonnement au plus juste des besoins

+ Intervenants qualifiés et sérieux

+ Nous intervenons avec notre propre matériel

05 45 97 81 30

presenceverte16@msa-services.fr

ou à l'agence Groupe MSA (Angoulême, Barbezieux, Confolens, Mansle, Segonzac)

Groupe MSA des Charentes msa SERVICES

SP SERVICES à la personne

Bureau de l'association : directrice, coordinatrice Isabelle DANIAS, 2 rue des vieilles écoles à Montbron- 05 45 63 15 31

Cabrioles 0/6 ans- rue des vieilles écoles, 16220 Montbron- 05 45 25 35 18- cabrioles.jimdo.com

Lieu d'Accueil Enfants/Parents

Sarah BACHIR
Educatrice de jeunes enfants, Directrice

Tiffany BATTU
Animatrice, Accueillante

Pour Qui ?
Enfants de moins de 6 ans et leurs parents
Pourquoi?
Lieu d'échanges, premier temps de socialisation pour les enfants en présence des parents, lieu d'échanges entre parents

Quand ?
Toute l'année (sauf août) les vendredis de 9h30 à 12h et de 15h30 à 18h (A St Sornin ou à Feuillade), sans inscription

Combien ?
Gratuit

Halte Garderie

Sarah BACHIR
Educatrice de jeunes enfants, Directrice

Tiffany BATTU
Animatrice, Accueillante

Pour Qui ?
Enfants non scolarisés de 0 à 4 ans
Pourquoi?
Lieu d'accueil pour quelques heures ou la journée pour un temps de collectivité où lui seront proposées différentes activités : peinture, collage, chansons....

Quand ?
Le lundi de 9h à 17h
Sur inscription uniquement, Constitution d'un dossier

Combien ?
Accueil payant de 0.36€ à 2.77€/heure selon revenus

RELAIS d'ASSISTANTES MATERNELLES

Pour Qui ?
Parents et Assistantes Maternelles
Pourquoi?
- Lieu où les parents peuvent trouver des informations sur les modes de garde du secteur et des réponses à leurs questions administratives (contrat, mensualisation, premier entretien) ainsi qu'une écoute de leurs besoins.
- Lieu où les assistantes maternelles se regroupent avec les enfants afin qu'ils jouent ensemble et appréhendent en douceur la vie en collectivité

Sarah BACHIR
Educatrice de jeunes enfants, Directrice de l'Accueil

Quand pour les Parents?
Le jeudi de 13h à 18h
Le vendredi de 13h30 à 15h30
Uniquement sur RDV et permanence téléphonique
Quand pour les assistantes Maternelles accompagnées des enfants?
Le mardi et le jeudi de 9h à 12h : ateliers d'éveil

Combien ?
Accueil gratuit

L'Accueil de loisirs les mômes du coin 3/11 ans - Ecoles élémentaires de Marthon et Montbron

Infos au 05 45 23 97 18 les mercredis et sur le site internet : lesmomesducoin.jimdo.com

ALSH « les mômes du coin »

Pour Qui ?
Enfants de 3 à 11 ans
Pourquoi?
Offrir un temps de loisirs adapté aux enfants en dehors du temps scolaire
Permettre aux enfants de s'épanouir dans un milieu rassurant.

Delphine MASOCH (directrice), Nicolas BOURBON, Alicia DELAGE, Aurélie MAUBRUN, Aurélien PAGNOUX

Quand ?
- Accueil dans les locaux de montbron et Marthon : Les mercredis toute l'année (12h/18h30) et du lundi au vendredi en vacances scolaires de 7h à 18h30
Fermetures annuelles 2015 : semaines 33 et 34 en août et vacances de Noël
- Accueil en camps pendant l'été

Combien ?
Accueil payant selon revenus et commune de résidence (tarifs communauté de communes ou hors CDC à consulter sur le site internet)
Nouveauté : Inscription et paiement avant le 15 du mois précédent la présence de l'enfant (document à télécharger sur le site internet ou à retirer sur place)

Le Point Jeunes 11/17 ans- salle Serge Durepaire-près du collège de Montbron- 06 70 24 63 74- site internet : salledesjeunes16220.jimdo.fr

POINT JEUNES à la salle

Audrey GADIOUX, directrice
Isabelle DANIAS, Animatrice, coordinatrice de l'association

Pour Qui ?
Ados de 11 à 17 ans
Pourquoi?
Permettre aux adolescents de se retrouver, discuter, créer, monter des projets de sorties (lasergames, Patinoire, Bowling...)

Quand ?
- Le mercredi de 12h30 à 18h30
- Le jeudi et le vendredi de 13h à 13h50 et de 16h à 17h
(Autorisation de sortie du collège à fournir)
- Le samedi de 13h30 à 17h30
- Pendant les vacances tous les après midi du lundi au samedi

Combien ? Gratuit (sauf participation aux sorties)

CAMPS ADOS

Isabelle DANIAS, Animatrice, coordinatrice de l'association

Pour Qui ?
Ados de 10 à 17 ans
Pourquoi?
Permettre aux adolescents de s'évader, de pratiquer une activité sportive ou de découvrir une ville, un Pays....

Quand ?
- Séjour « Ados » : projet monté par les ados pour découvrir une ville, une région ou un Pays : pendant les vacances d'avril- inscription et préparation le jeudi midi à la salle du point jeunes
- Camps d'été en cours de préparation

Combien ? Infos au 05 45 63 15 31
ou bandiatpassions-enfantsjeunes@wanadoo.fr

PAGE 37: Quelques photos de sites communautaires « CDC Seuil Charente périgord »

Zone d'Activité Economique de Montbron en travaux…

Hôtel d'entreprise de ZAE de Marthon-Feuillade

Station-Service de la ZAE Marthon-Feuillade

Piscine de Montbron

COLLECTE DES SACS JAUNES

2015 - 2016

MERCREDI
Semaines impaires

JANV. 15	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 16
J 1 FÉRIÉ	D 1	D 1	M 1	V 1 FÉRIÉ	L 1 23	M 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1 FÉRIÉ
V 2	L 2 06	L 2 10	J 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2 45	M 2	S 2
S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3	L 3 32	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3
D 4	M 4	M 4	S 4	L 4 19	J 4	S 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4 01
L 5 02	J 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5	M 5	S 5	L 5 41	J 5	S 5	M 5
M 6	V 6	V 6	L 6 FÉRIÉ 15	M 6	S 6	L 6 28	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6
M 7	S 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7 37	M 7	S 7	L 7 50	J 7
J 8	D 8	D 8		V 8 FÉRIÉ	L 8 24	M 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8
V 9	L 9 07	L 9 11		S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9 46	M 9	S 9
S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10 33	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10
D 11	M 11	M 11	S 11	L 11 20	J 11	S 11	M 11	V 11	D 11	M 11 FÉRIÉ	V 11	L 11 02
L 12 03	J 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12	L 12 42	J 12	S 12	M 12
M 13	V 13	V 13	L 13 16	M 13	S 13	L 13 29	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13
M 14	S 14	S 14	M 14	J 14 FÉRIÉ	D 14	M 14 FÉRIÉ	V 14	L 14 38	M 14	S 14	L 14 51	J 14
J 15	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15 25		S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15
V 16	L 16 08	L 16 12	J 16	S 16	M 16		D 16	M 16	V 16	L 16 47	M 16	S 16
S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17 34	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17
D 18	M 18	M 18	S 18	L 18 21	J 18	S 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18 03
L 19 04	J 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19	L 19 43	J 19	S 19	M 19
M 20	V 20	V 20	L 20 17	M 20	S 20	L 20 30	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20
M 21	S 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21 39	M 21	S 21	L 21 52	J 21
J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22 26	M 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22
V 23	L 23 09	L 23 13	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23 48	M 23	S 23
S 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24 35	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24
D 25	M 25	M 25	S 25	L 25 FÉRIÉ 22	J 25	S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25 FÉRIÉ	L 25 04
L 26 05	J 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26	L 26 44	J 26	S 26	M 26
M 27	V 27	V 27	L 27 18	M 27	S 27	L 27 31	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27
M 28	S 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28 40	M 28	S 28	L 28 53	J 28
J 29		D 29	M 29	V 29	L 29 27	M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29
V 30		L 30 14	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30 49	M 30	S 30
S 31		M 31		D 31		V 31	L 31 36		S 31		J 31	D 31

Les sacs et bacs jaunes, collectent les journaux, papiers et magazines, cartons d'emballages, briques alimentaires, aérosols, flacons et bouteilles en plastique.

Communiqué de CALITOM

ATTENTION : Actuellement, des personnes se présentent aux domiciles des Charentais au nom de Calitom, le service public des déchets, afin de leur vendre des calendriers.
Soyez vigilants, car il s'agit de fraudeurs : Les agents de Calitom ne sont pas autorisés à vendre ou à proposer des calendriers !
Le numéro vert de CALITOM 0 800 500 429 est à votre disposition pour vous répondre.

Monsieur le Maire de Mainzac, les conseillers municipaux ainsi que le personnel communal vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !

Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…
Contacter Michèle Mercier (remymichele@numericable.fr, ou Christelle Gaillard à la Mairie

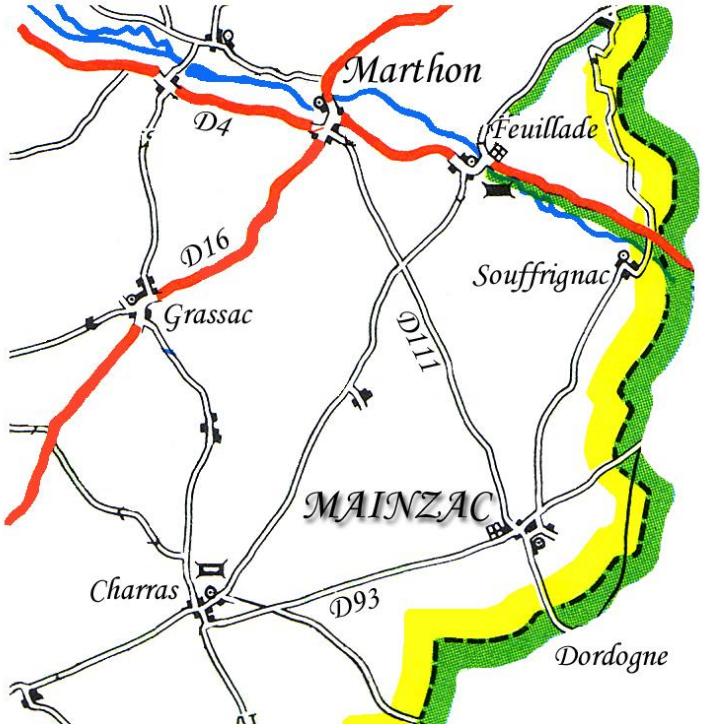

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac
Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.fr

www.mainzac16.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00 à 18h00
Mardi :	08h00 à 12h00
Jeudi :	14h00 à 18h00
Samedi :	*Sur rendez vous*

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 80 exemplaires.

Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici